

« Résidences de la réussite »



www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

REFERENTIEL NATIONAL



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE

Les résidences de la réussite

1. Qu'est-ce qu'une résidence de la réussite ?
2. Le projet pédagogique et éducatif
3. Le dispositif architectural
4. Sélection des étudiants et durée d'accueil
5. Ingénierie de coordination d'animation et d'encadrement éducatif
6. Subvention des investissements d'avenir

Qu'est-ce qu'une résidence de la réussite ?

1

Le modèle économique sur lequel reposent les résidences pour la réussite est celui des résidences universitaires classiques gérées par les CROUS. Il permet des partenariats avec des bailleurs sociaux spécialisés ou éventuellement des investisseurs privés et inclut l'amortissement des investissements ainsi que l'intégralité des coûts de fonctionnement. Les étudiants paient mensuellement une redevance au gestionnaire et peuvent bénéficier des aides sociales au logement.

L'éligibilité des projets aux financements du programme des investissements d'avenir (action internat de la réussite) est conditionnée au respect du présent cahier des charges. Le montant de la subvention est déterminé sur la base de 10 000 euros par place avec un maximum de 50% du coût de l'opération.

Les résidences pour la réussite consistent en une offre innovante qui associe à un hébergement de qualité à un coût modéré, un accompagnement personnalisé (tutorat, soutien personnalisé, compléments disciplinaires, ouverture culturelle et à l'actualité, communication, activités artistiques et sportives...) mis en œuvre sur site ou à proximité avec le concours de partenaires institutionnels ou associatifs, des établissements d'enseignement supérieur, des entreprises et des « cordées de la réussite ».

Elles accueillent en priorité des néo bacheliers boursiers issus des établissements de l'éducation prioritaire, des territoires prioritaires de la politique de la ville ou des territoires ruraux inscrits en CPGE, STS, IUT ou Licence, pour leur permettre de s'engager avec succès dans un cursus d'études plus ambitieux qu'ils ne l'envisageaient initialement, la formation correspondante n'existant pas toujours à proximité du lieu de résidence familiale.

Le projet pédagogique et éducatif

2

Le projet éducatif de la résidence pour la réussite vise à réduire les inégalités entre étudiants et les phénomènes d'auto censure ainsi qu'à prévenir les abandons d'études prématurés en proposant un accompagnement de grande qualité. Ce projet est défini sous la responsabilité du recteur en lien avec le gestionnaire qui peut être le CROUS ou une association et les responsables des établissements d'enseignement supérieur concernés (universités, écoles, lycées à CPGE ou STS...). Il s'appuie fortement sur les ressources existantes au sein du réseau que constitue la résidence pour la réussite avec les établissements d'enseignement supérieur où les étudiants qu'elle accueille poursuivent leurs études. Au-delà, la résidence pour la réussite développe une offre propre, mise en œuvre sur place ou à proximité, avec le concours de partenaires le plus souvent impliqués dans les cordées de la réussite.

La coordination du projet pédagogique et éducatif est confiée à un référent désigné par le recteur. Ce projet éducatif comporte plusieurs dimensions :

Un suivi personnalisé : Chaque jeune accueilli en résidence pour la réussite bénéficie d'un suivi personnalisé assuré par un référent identifié qui l'accompagne tout au long de son parcours d'études, le conseille, lui propose des aides ou un soutien ciblés et assure la liaison entre l'établissement où il étudie et la résidence pour la réussite en veillant à la cohérence des actions dont il bénéficie.

Un accompagnement pédagogique : Cet accompagnement est mis en œuvre par des intervenants qualifiés (enseignants, professionnels, intervenants associatifs) qui peuvent être bénévoles ou rémunérés. La nature et l'intensité de cet accompagnement tient compte de la diversité des contextes d'études et de l'offre existante au sein des établissements d'enseignement et/ou de formation.

Un tutorat : Il peut être réalisé dans le cadre des « cordées de la réussite » par des étudiants bénévoles plus avancés dans leur cursus d'études à l'université, dans les grandes écoles ou dans les établissements de formation du supérieur, mais également par des associations agréées ou encore de jeunes diplômés des entreprises. S'appuyant sur des actions dites d'ouverture sociale, ce tutorat vise à favoriser le développement de savoirs et de savoir être indispensables à la réussite du jeune dans le cursus d'études qu'il a entrepris : confiance en soi, connaissance du milieu professionnel, meilleure maîtrise des codes sociaux, culture générale, ouverture sur le monde.

3

Le projet pédagogique et éducatif

La possibilité d'un parrainage tel qu'il peut être proposé par plusieurs fondations ou associations reconnues comme « Un avenir Ensemble », « Culture & Diversité », « Frateli »...

Une animation résidentielle renforcée : L'architecture et l'organisation de la résidence pour la réussite contribuent à développer une vie sociale partagée qui s'appuie sur une animation de résidentielle de qualité : par exemple, café philo, café littéraire, mini concerts, soirées cinéma ou poésie, expositions, conférences, clubs, écoute psychologique ... Cette animation est conçue et réalisée par le gestionnaire de la résidence avec une participation active des étudiants de la résidence pour la réussite et en lien avec les autres étudiants et les différents partenaires du projet éducatif.

La promotion de la culture scientifique et du numérique : Chaque résidence pour la réussite met l'accent sur une ou plusieurs dominantes. On veillera particulièrement à la promotion de la culture scientifique. Un parrainage de prestige dans le domaine scientifique permettra de donner toute sa force au projet (conférences, visite de sites emblématiques, activités encadrées par des chercheurs, voyages d'études...). Par ailleurs, l'accent sera mis sur le développement des compétences dans le domaine du numérique sous toutes ses formes (logiciels de bureautique, bases de données, environnements numériques de travail, web 2.0, images numériques, musique numérique, ...) avec un accès Wifi dans la résidence, la mise à disposition d'ordinateurs et l'attribution d'une adresse internet à chaque étudiant. (*)

Le développement des relations avec le monde professionnel : L'association de partenaires du monde de l'entreprise au projet pédagogique de la résidence pour la réussite sera systématiquement recherchée. Pour cela il convient de s'appuyer sur les actions déjà menées par les établissements ou des associations reconnues comme « Passeport Avenir » : par exemple visites d'entreprises, stages pendant les vacances, entraînement linguistique par téléphone, parrainage « étudiant jeune actif », échanges internationaux, voyages d'études...

A titre indicatif, le volume horaire d'accompagnement individuel ou collectif dont doit bénéficier chaque étudiant résidant dans une résidence pour la réussite est de l'ordre de 100 H/an.

**Les actions à mettre en œuvre avec les équipements nécessaires doivent se référer aux objectifs du (C2I)®*

4

Le dispositif architectural

Au plan architectural, outre l'hébergement des étudiants dont la conception doit être la plus qualitative possible et adaptée aux finalités du projet éducatif de la résidence pour la réussite, des espaces collectifs sont prévus pour les actions organisées dans le cadre de ce projet. L'existence d'une colocation associée à un projet d'engagement solidaire (KAPS)* peut permettre de disposer d'une ingénierie de coordination et d'accompagnement des jeunes intégrée à la résidence. L'implantation de cette résidence au sein d'une entité plus importante accueillant d'autres profils d'étudiants permet de mutualiser les ressources et d'en optimiser l'utilisation tout en favorisant la mixité sociale entre étudiants.

La volonté d'accueillir dans de bonnes conditions avec un accompagnement éducatif associé, un public constitué de jeunes étudiants boursiers parmi les échelons des BCS de l'enseignement supérieur les plus élevés, justifie des options architecturales pouvant différer du logement étudiant classique. Le dispositif à réaliser doit permettre de créer tout en visant un loyer faible (inférieur au prix moyen du marché à l'échelle d'une agglomération) des locaux à usage d'habitation et des locaux à usage collectif qui seront mobilisés pour les actions d'accompagnement. Tout devra être mis en œuvre pour que le reste à charge pour l'étudiant soit le plus bas possible et ne constitue pas un obstacle à son accueil lorsque sa candidature a été retenue.

Ainsi :

La résidence pour la réussite constitue une entité identifiée, que le bâtiment qui l'abrite lui soit totalement dédié ou que la résidence pour la réussite soit intégrée dans un ensemble plus grand (résidence étudiante classique ou cité universitaire).

Le nombre d'étudiants accueillis au titre de la résidence pour la réussite ne doit idéalement pas dépasser le seuil de 150 étudiants afin de favoriser une mise en œuvre optimale du projet éducatif.

* Programme KAPS (colocation à projet solidaire) : Inspiré de réalisations européennes et soutenu par le fonds d'expérimentation de la Jeunesse (FEJ). Cf. <http://www.kolocsolidaire.org>

Le dispositif architectural

5

Les studios ont une surface minimum conforme à la réglementation en vigueur quand il s'agit d'une réhabilitation et pourront être regroupés en petites unités d'habitation de 2 à 6 étudiants au maximum avec la mise en commun mais en nombre suffisant des sanitaires, du séjour et du coin cuisine. Cette modalité davantage en phase avec les objectifs du projet éducatif attaché aux résidences pour la réussite sera privilégiée dans les opérations de construction.

Des locaux adaptés et en nombre suffisant par rapport au nombre d'étudiants accueillis dans la résidence pour la réussite seront dédiés au suivi pédagogique et au tutorat. L'existence de ces locaux n'est pas exclusive d'un accès des étudiants de la résidence pour la réussite à d'autres équipements à caractère socio-culturel ou sportif (bibliothèque, médiathèque, salle de sport, salle polyvalente...). L'existence de tels équipements sur site ou à proximité avec un accès sur des plages horaires étendues (notamment en soirée) est un critère à privilégier.

Un accès au haut-débit devra être mis en place. Selon les contextes, un local dédié à cet usage pourra être ouvert avec un minimum de postes informatiques à demeure. Sa superficie sera comptabilisée dans la part consacrée aux locaux à usage collectif dédiés à l'accompagnement éducatif.

En fonction des contraintes réglementaires liées à la nature de l'opération (nouvelle construction, réhabilitation, rénovation...), cette dernière devra intégrer une offre adaptée pour les étudiants en situation de handicap.

La restauration sera généralement proposée par un restaurant universitaire ou tout autre mode de restauration collective situé à proximité. Une combinaison peut être envisagée entre le restaurant de l'établissement où l'étudiant est inscrit (déjeuner) et le restaurant universitaire (dîner et petit déjeuner) situé à proximité de la résidence pour la réussite.

6

Sélection des étudiants et durée d'accueil

Les publics prioritairement concernés par l'accueil en résidence pour la réussite sont des étudiants néo bacheliers généraux, technologiques et professionnels boursiers issus des établissements de l'éducation prioritaire, des territoires prioritaires de la politique de la ville ou des territoires ruraux inscrits en CPGE, STS, IUT ainsi qu'en Licence ou encore en formation post bac. Cette offre peut être également proposée à des étudiants qui se réorientent après un semestre voire une première année d'études dans l'enseignement supérieur ou inscrits en cycle d'adaptation.

La durée initiale d'attribution d'un logement en résidence pour la réussite est d'une année universitaire reductible pour une année supplémentaire après avis de la commission de recrutement. A titre exceptionnel ou en raison d'un projet pédagogique spécifique attaché à la résidence pour la réussite, cette durée pourra être portée à trois ans.

La sélection des étudiants néo bachelier sera effectuée sur critères sociaux et/ou géographiques par une commission académique dédiée placée sous l'autorité du recteur qui en assure la présidence. Seront représentés dans cette commission académique : le CROUS, les établissements du secondaire et du supérieur impliqués dans le projet (lycées à CPGE, STS et universités), les étudiants et toute personne qualifiée. Il est souhaitable qu'une première identification des jeunes susceptibles d'être concernés par un accueil en résidence pour la réussite soit réalisée en amont de la commission au cours du premier semestre de terminale. On veillera pour ce recrutement à réaliser un équilibre entre les différents cursus de formation ainsi qu'à la parité garçons-filles.

Ingénierie de coordination, d'animation et d'encadrement éducatif

7

Pour mener à bien le projet éducatif de la résidence pour la réussite, il est essentiel de définir dès l'amont les besoins d'encadrement pédagogique, éducatif, culturel et sportif (pilotage du projet, coordination des actions, référents individuels, tuteurs, intervenants sportifs, culturels, animateur(s)...).

La désignation par le recteur en lien avec les parties prenantes du projet, d'un référént pédagogique est indispensable. Outre son rôle de coordination pour l'élaboration du projet éducatif, il est chargé de piloter sa mise en œuvre une fois le projet validé et la résidence pour la réussite ouverte.

Par ailleurs, une ingénierie d'animation et de coordination des actions est indispensable. Elle vient compléter les personnels attachés à la résidence dans le cadre des missions relevant de la responsabilité du gestionnaire de cette résidence et peut être assurée par une association. A titre indicatif, cette ingénierie est de l'ordre d'1 ETP pour 150 jeunes majeurs. Pour en assurer la continuité, il est souhaitable que la mission d'animation et de coordination soit répartie sur au moins deux personnes.

Pour les actions de tutorat ou d'accompagnement personnalisé, le dispositif des « cordées de la réussite » peut être mobilisé, la résidence pour la réussite constituant une dimension importante de cette politique. Nationale qui associe de nombreux partenaires des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur, du monde associatif et du monde économique.

Subvention des investissements d'avenir

8

La subvention des investissements d'avenir intervient pour la création de places dédiées aux étudiants bénéficiaires et en compensation de la création d'espaces pédagogiques dédiés qui n'existent pas dans le modèle économique de base des résidences étudiantes classiques ainsi que pour abaisser le coût locatif des chambres ou des studios relevant du projet.

Le montant de cette subvention est calculé sur la base de 10 K€ par place créée. Il s'agit d'un plafond qui pourra être modulé en fonction de la nature de l'opération et de l'ambition du projet éducatif qui lui est associé. Le montant total de la subvention des investissements d'avenir ne peut dépasser 50% de son coût.

Le respect du présent cahier des charges et des conditions de l'appel à projets du 11 mars 2015 est indispensable pour être éligible au programme.

Informations complémentaires :

DGESIP A2

yves.goepfert@enseignementsup.gouv.fr

01 55 55 62 95